

**Définition Carreau** : (n.m.) 1/ Petite dalle de terre cuite ou en pierre utilisée pour le pavage d'une pièce.

2/ En maçonnerie, un carreau est une pierre de taille dont la plus grande face est présentée en parement. Contraire de boutisse.

Du latin populaire quadrellus (petit carré), dérivé du latin classique quadrus, carré. Il est employé au milieu du XIIe siècle par Wace dans le Roman de Rou, avec le sens de pierre : « Tant i ad fait e tant ovré, ke de paliz, que de fossé, que de mortier, que de quarel, ke il ad fait un fort chastel » (il y a tant fait et œuvré, que de palissades, que de fossés, que de mortier, que de carreaux, qu'il a fait un fort château). En 1318, dans l'Inventaire des biens du chanoine de Langres Jean de Saffres, apparaît la mention suivante, dans laquelle carreau désigne un carré de pavage : « À Guillaume Bellebarbe, pour 10 toises de pavement de quarreaux plommes faits es loges devers le pont de Charenton, a 16 s. la toise » (Frédéric Godefroi, Dictionnaire de l'ancienne langue française).

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation

